

E20.X3.24.1.75.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-  
TRATIVES ET JURIDIQUES  
DIVISION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE DU PERSONNEL ET MATERIEL

Travail - Democratie - Paix

DECRET N° 75/49 /ETR/SG/DAAJ/D.AGPM  
du 30.I.75 portant nomination de Mon-  
sieur NAKOUZEBI Maurice en qualité de  
Conseiller Economique et Commercial à  
l'Ambassade de la République Populaire  
du Congo en République Populaire de Chine

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
MINISTRE DU PLAN.-

Vu la Constitution du 24 Juin 1973;  
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des  
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;  
Vu le décret n°61/143 du 27 Juin 1961 portant statut com-  
mun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la  
République Populaire du Congo;  
Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation  
du Ministère des Affaires Etrangères;  
Vu le décret n° 67/106/ETR/SG/DAAJ/D.AGPM du 16 Mai 1967  
fixant le régime des rémunérations des cadres diplomatiques et  
conseillers de la République Populaire du Congo;  
Vu le décret n° 67/102 du 6 mai 1967 portant réorganisa-  
tion des structures des Ambassades de la République Populaire  
du Congo à l'Etranger;  
Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomina-  
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;  
Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la compo-  
sition du Gouvernement de la République Populaire du Congo;

DECRETE

ARTICLE 1er.- Monsieur NAKOUZEBI Maurice Attaché des Services  
Administratifs et Financiers de 3° échelon en service à la  
Direction des Finances à Brazzaville est nommé Conseiller Eco-  
nomique et Commercial à l'Ambassade de la République Populaire  
du Congo en République Populaire de Chine à Pékin.

v.../...

ARTICLE 2.- Les Ministres des Affaires Etrangères, du Travail et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à Pékin, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Janvier 1975

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan

- H. LOPES -

Le Ministre des Affaires  
Etrangères

- D. CH. GANAO -

Le Ministre du Travail et de la Prévo-  
yance Sociale chargé de l'Industrie

- A. DENGUET -

P. Le Ministre des Finances  
Le Ministre du Commerce

Alphonse POLTY

AMPLIATIONS :

- Présidence ..... 2
- Relations Extérieures 2
- Cab/PM ..... 1
- Minifinances..... 2
- SGCM/BC ..... 3
- DGT ..... 2
- DF ..... 2
- CF ..... 1
- Ministres Etrangers..... 5
- Intéressé ..... 1
- AMBACOBRAZZA Pékin. 2
- Dossier ..... 2